



Bilan annuel 2013 de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon »



Février 2014

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique et Chambre
d'Agriculture de Seine-et-Marne





Table des matières :

1. PREAMBULE.....	3
1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
1.1.a L'animation	3
1.1.b Rappel des enjeux et objectifs du Docob	3
1.2 Missions de la structure animatrice.....	4
2. Gestion de l'habitat et des espèces	4
2.1 Animation des contrats Natura 2000.....	4
2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES	5
2.3 Animation des MAEt	6
2.3.a La création de supports de communication :	6
2.3.b L'animation terrain :.....	6
2.3.c L'accompagnement et la formation des agriculteurs :	7
2.3.d Le suivi des agriculteurs :	7
2.3.e Présentation du projet agro-environnemental	8
2.3.f Synthèse des engagements MAEt.....	9
2.4 Animation de la charte Natura 2000	9
2.5 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	9
2.6 Animation foncière	10
3. Évaluation des incidences des projets	10
4. Suivis scientifiques et techniques	11
4.1 Suivi des habitats d'intérêt communautaire.....	11
4.2 CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)	12
4.3 Campagne de pêches électriques	12
5. Information, communication, sensibilisation	13
5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media	13
5.1.a Site internet.....	13
5.1.b Exposition itinérante	13
5.1.c Supports de communication à destination des agriculteurs.....	14
5.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels	14
5.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations	14
5.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire.....	16



5.5	Communication / Animation auprès des scolaires	16
5.5.a	BULLETIN INFO SITE	16
5.5.b	10 ^e FORUM DE PROVINS Nature et Environnement	16
5.5.c	ANIMATIONS SCOLAIRES.....	16
5.6	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	17
6.	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site.....	18
7.	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.....	19
7.1	Organisation de la gouvernance du site	19
7.1.a	Organisation de réunion du comité de pilotage	19
7.1.b	Animation de groupes de travail	19
7.1.c	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	19
7.2	Gestion administrative et financière	19
7.3	Compléments ou mise à jour du Docob.....	20
7.4	Élaboration de la charte	20
7.5	Autres actions	20
8.	Synthèse	20



1. PREAMBULE

1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102004 « Rivière du Dragon » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2011 et l'animation du site a débuté le 1^{er} juillet 2012.

1.1.A L'ANIMATION

La présidence du Comité de pilotage a été assurée par Madame Françoise GRIES, maire de la commune de Saint-Loup-de-Naud, jusqu'à sa démission en janvier 2013. La présidence du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » est depuis assurée par Madame Evelyne MAGNIEZ, élue de Saint-Loup-de-Naud.

C'est la Communauté de communes de la G.E.R.B.E. (Gilde Economique Rurale de la Brie Est) qui a été désignée pour porter l'animation du site et a confié cette tâche au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Elle a depuis été fusionnée avec la Communauté de communes du Provinois qui reprend cette compétence. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

En 2013, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » a été estimé à 92.5 jours répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- 11 jours par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- 81.5 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent bilan est celui de la deuxième année d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

1.1.B RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par trois espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096),
- la Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149).


Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent, « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7) sous la forme de deux habitats élémentaires :

« Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (Code Natura 2000 : 6430.1 – Code Corine Biotope : 37.1),

« Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 : 6430.4 – Code Corine Biotope : 37.71).

Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire, 3 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces et habitats, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- 
1. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
 2. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
 3. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
 4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
 5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
 6. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie),
 7. Restaurer la qualité de l'eau,
 8. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
 9. Maintenir et favoriser des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des habitats naturels,
 10. Maintenir et favoriser des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation et la restauration des habitats naturels.

Pour atteindre ces objectifs, 56 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.


2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Suite à la réalisation en 2012, d'une base de données regroupant les coordonnées des propriétaires de parcelles en site Natura 2000, celle-ci a dû être actualisée sur la base des courriers non délivrés lors d'un premier envoi. La recherche de coordonnées actualisées de ces propriétaires, auprès des mairies de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud et des communes de résidences de ceux-ci, s'est avérée vaine pour la quasi-totalité d'entre eux.

Lors du rendez-vous du 11 février 2013 avec Eau de Paris, le Contrat Natura 2000 « Ni Agricole – Ni Forestier » correspondant à la mesure ZH1 du DOCOB, a été évoqué afin de reconverter la peupleraie présente sur une de leurs parcelles, située en milieu ouvert, et jouxtant une station de l'habitat d'intérêt communautaire de « Mégaphorbiaie hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin ».

Après de nombreux échanges, la production de cartographies et de documents de travail, par la chargée d'études Natura 2000 de la FDAAPPMA 77, pour fournir au Conseil d'Administration d'Eau de Paris toutes les informations nécessaires à la contractualisation de ce Contrat Natura



2000, cet établissement public n'a pas donné suite en 2013 pour ce contrat.

Une réflexion plus large, autour de cette même problématique est entreprise par Eau de Paris à l'échelle de l'ensemble de leurs propriétés, qui ne sont pas toutes classées au titre de Natura 2000. La prise en compte de ces enjeux de reconversion des peupleraies sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » a bien été intégrée par Eau de Paris mais s'inscrit dans une démarche plus globale de la part du gestionnaire

Dans cette attente, des conseils de gestion de l'habitat « Mégaphorbiaie » ont régulièrement été fournis afin d'en favoriser le maintien et l'expression par la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Une réunion de concertation a eu lieu le 18 décembre 2013 pour améliorer la gestion par la régie d'Eau de Paris, déjà favorable à la Mégaphorbiaie, sur les parcelles bordant le Ru des Glatigny et faire un point sur l'état d'avancement de leur réflexion concernant les travaux de reconversion de la peupleraie.

Une visite de terrain avec 3 propriétaires a été réalisée le 12 décembre 2013 pour envisager des Contrats Natura 2000 permettant la réfection de berges grâce à des techniques végétales et l'élimination d'une espèce animale nuisible, le Ragondin (*Myocastor coypus*).

Au vu des constatations faites sur le terrain et de l'évaluation des enjeux, il s'est avéré inapproprié de mobiliser un ou des contrats Natura 2000, car :

- Il n'y a pas de colmatage des substrats.
- Les hauteurs d'eau et la vitesse de courant sont variées.
- Aucun phénomène d'assecs n'a encore été constaté.
- Il n'y a pas de menaces pour les espèces piscicoles d'intérêt communautaire (la Lamproie de planer et le Chabot).
- Il n'y a pas de risques particuliers pour la protection des biens et des personnes.

2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES

Aucun contrat n'a été signé en 2013. Les possibilités de contractualisation évoquée en 2012 puis en 2013, citées ci-dessous, n'ont pas pu être réalisées malgré l'appui technique apporté à Eau de Paris comme évoqué précédemment.

- Des actions favorables aux Mégaphorbiaies hydrophiles avec les contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers ZH_1 (A32301P) « Restauration de zones humides » et ZH_2 (A32304R) « Gestion des milieux ouverts par une fauche d'entretien », ainsi que le contrat Natura 2000 forestier Méga_1 (F22713) « Gestion extensive de peupleraie favorable au maintien de Mégaphorbiaies »,
- Des actions en faveur de la restauration des continuités écologiques avec le contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier Continuité_2 (A32317P) « Effacement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur de la rivière ».

Suite à l'envoi de courrier contenant un Bulletin Infosite et une invitation à une réunion publique, et suite à cette dernière, aucun propriétaire en site Natura 2000 « Rivière du Dragon » n'a sollicité de contractualisation en 2013.



2.3 ANIMATION DES MAET

L'animation du territoire agricole est r alis ee par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour une  volution des pratiques via les MAEt sur le territoire Natura 2000. Cette action ne se limite pas   l'animation des MAEt mais est beaucoup plus large, de mani re   accompagner un maximum d'exploitants agricoles dans une d marche d'am lioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est bien de mettre en place une gestion diff renci e   l' chelle d'une ou plusieurs parcelles voir   celle d'une exploitation, de mani re   pr server les habitats et les esp ces remarquables. Cette action n cessite plusieurs phases indispensables et compl mentaires qui sont d crites ci-dessous.

2.3.A LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION :

Afin d'informer les exploitants des mesures d'accompagnements pr sents sur leur territoire, une plaquette synth tisant les MAEt ouvertes sur le territoire ainsi que les conditions d'engagement, a  t  r alis ee et distribu ee aux agriculteurs rencontr s.

Une r flexion sur une lettre d'information sp cifique aux agriculteurs afin de les informer et les sensibiliser   la d marche Natura 2000 et les tenir inform s des actualit s sur le site a  t  men e en fin d'ann e. Cette lettre devrait para tre en d but d'ann e 2014.

Enfin, est concern e dans cette rubrique la pr paration des cahiers d'enregistrement des pratiques pour les MAEt, ainsi qu'un cahier sur les exigences compl mentaires puis la r alisation de notices pour remplir son dossier PAC en cas d'engagement en MAEt.

2.3.B L'ANIMATION TERRAIN :

Une r union d'information pour les agriculteurs a  t  tenue le 20 f vrier 2013 afin de leur pr senter le r seau Natura 2000 et leur montrer l'int r t de ce classement sur leur territoire. Les enjeux de conservation du site et la d finition des objectifs leur ont  t  pr sent s afin qu'ils puissent saisir l'importance de ce classement et ainsi int grer cette probl matique dans la gestion courante de leur exploitation. Puis une pr sentation de l'accompagnement technique propos  par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ainsi que les conditions d'engagement en MAEt et les diff rentes mesures disponibles sur le territoire a  t  effectu e.

A la suite de cette r union, les 3 agriculteurs pr sents ont  t  contact s afin de leur proposer une rencontre individuelle.

Ces rencontres individuelles avec l'exploitant permettent de discuter de son cas concret et de pouvoir r aliser un diagnostic d'exploitation par la suite. Ce ou ces diagnostics sont le diagnostic biodiversit  (centr  sur la relation biodiversit /agriculture et adapt  pour les MAEt gestion de milieux type biodiversit ) et le Diagnostic Agro-Environnemental G ographique ou DAEG (plus large dans l'analyse de l'exploitation et des pratiques et adapt  pour les MAEt r ductions de produits phytosanitaires). A l'issue de ces diagnostics, une restitution est faite   l'agriculteur en lui proposant des orientations de gestion et une s rie d'am nagements r alisables. Cela comprend le calcul des Indices de Fr quences de Traitements (IFT), une  tude  conomique de l'engagement en MAEt ainsi qu'une cartographie des MAEt contractualisables. Pour finir, en cas d'engagement en MAEt de la part de l'agriculteur, le dossier administratif complet lui est remis pour la partie MAEt et PAC, comprenant la cartographie des MAEt mais aussi les notices pour l'aider   remplir ses formulaires.

Suite   cette r union, les exploitants du territoire n'ont pas souhait  r aliser de diagnostic sur leur exploitation.



2.3.C L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS :

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEt que les agriculteurs non engagés en MAEt. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEt, au vu des contraintes réglementaires que cela comportent, il peut toutefois adapter ses pratiques, aménager son territoire et ainsi participer au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vue technique, réglementaire, qu'administratif. Cet accompagnement technique et de conseil est réalisé par des agents de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, spécialisés dans ce domaine.

En 2013, trois formations ont été proposées par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne aux agriculteurs du territoire. Une formation sur les auxiliaires de cultures au printemps, une seconde sur la gestion des ripisylves en novembre et une dernière sur la plantation et l'entretien de haies en décembre ont ainsi été réalisées mais aucun exploitant du site Natura 2000 « Rivièrre du Dragon » n'a participé à une de ces formations.

2.3.D LE SUIVI DES AGRICULTEURS :

Une fois sensibilisés et engagés en MAEt, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, un bilan annuel des pratiques et plus particulièrement le calcul des IFT est nécessaire pour les agriculteurs engagés dans les MAEt « réduction de produits phytosanitaires ».

La réactualisation des notices est indispensable pour remplir les formulaires et le dossier PAC, lors de la déclaration PAC annuelle en mai. De plus, les exploitants non engagés doivent être doublement accompagnés afin de les sensibiliser et de les engager dans la démarche de préservation du site Natura 2000.

2.3.E PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Objectif du DOCOB	Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Engagement unitaire 4	Engagement unitaire 5	C11 Formation PI	C14 Diagnostic individuel	
N°7 : Restaurer la qualité de l'eau	IF_DRAG_HE1	Création et gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation et retard de fauche au 31/07	600,00 (637,63)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 30 U N 119 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,8 * 1 * 1) = 261,63€	COUVER06 158 €	non	oui	
	IF_DRAG_HE2	Création et gestion couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31/07	600,00 (614,93)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,7 * 1 * 1) = 228,93 €	COUVER06 158 €	non	oui	
	IF_DRAG_HE3	Gestion couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31/07	450,00 (456,93)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,7 * 1 * 1) = 228,93 €		non	oui	
	IF_DRAG_HE4	Gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation et retard de fauche au 31/07	450,00 (473,63)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 30 U N 119 €	HERBE_06 retard fauche (4,48 * 73 * 0,8 * 1 * 1) = 261,63 €		non	oui	
	IF_DRAG_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00	S	couverts mellifères ou faune sauvage	COUVER07						non	oui
	IF_DRAG_ZR1	Création et entretien de zones refuges pour la faune	392,00	S	Zone de régulation	COUVER05						non	oui
	IF_DRAG_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00	S	gel	COUVER08						non	oui
	IF_DRAG_GC1	Reduction phyto -40% herbi et -50% hors herbi	188,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_04	PHYTO_05				oui	oui
	IF_DRAG_G10	Reduction phyto -30% herbi et -35% hors herbi	110,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_14	PHYTO_15				oui	oui
	IF_DRAG_R11	Entretien de ripisylve	0,99	L	Ripisylve	LINEA_03						non	oui



2.3.F SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS MAET

Aucun exploitant n'a souhaité s'engager dans une MAEt Natura 2000 en 2013, toutefois une parcelle a été **contractualisée** en MAEt dans le cadre d'un autre territoire (cf. 2.5).

2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

En 2013, les maires des communes de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud, ont été sollicités en entretien individuels pour leur présenter la Charte Natura 2000. Lors de ces différents entretiens, des documents leur ont été fournis afin de leur apporter toute l'information qui leur était nécessaire pour considérer une adhésion à la Charte Natura 2000 « Rivièrre du Dragon ». Ces documents comprenaient un support papier de la Charte Natura 2000, extraite du DOCOB du site « Rivièrre du Dragon », ainsi que différentes cartes délimitant les parcelles communales éligibles, avec leur numéro et code de section cadastrale ainsi que leurs surfaces respectives.

Une présentation de la Charte Natura 2000 a également été effectuée lors d'une réunion avec les élus des deux communes, le 30 octobre 2013. Une version simplifiée du diaporama a ensuite été transmise à chacune des communes, afin que ces dernières puissent établir une délibération par leur Conseil Municipaux respectifs.

La commune de Longueville a délibéré en faveur de l'adhésion à la Charte Natura 2000, le 11 décembre 2013 pour une parcelle de 171 m².

La commune de Saint-Loup-de-Naud a délibéré en faveur de l'adhésion à la Charte Natura 2000, le 18 décembre 2013 pour une partie de ses parcelles éligibles.

L'instruction de ces deux dossiers d'adhésion à la Charte Natura 2000 sera effectuée en début d'année 2014.

Le Conseil d'Administration d'Eau de Paris a également délibéré en octobre 2013, en faveur de l'adhésion à la Charte Natura 2000, pour ses différentes parcelles comprises en site Natura 2000 « Rivièrre du Dragon ».

L'instruction de ces différents dossiers devrait avoir lieu au début de l'année 2014.

D'autres contacts auprès de riverains ont été pris et laissent présager des potentialités d'adhésion à la Charte Natura 2000 « Rivièrre du Dragon » pour l'année 2014.

2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

Dans la continuité des discussions engagées avec Eau de Paris en 2012, un travail d'accompagnement auprès de cette structure a permis une rencontre de terrain le 11 février 2013 autour de plusieurs ouvrages hydrauliques. La restauration des continuités écologiques a été évoquée avec la possibilité de mobiliser un Autre Contrat « Continuité_1 : Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire ».

Eau de Paris ayant une politique de mise en application des Trames Vertes et Bleues sur son patrimoine foncier étendu, ce travail a permis de prendre en compte ces obstacles et de budgétiser leur effacement dans un autre contexte que la politique Natura 2000. Cet objectif sera donc atteint sans la mobilisation de financement via un « Autre Contrat Natura 2000 » et apportera un bénéfice certain pour le milieu naturel, lorsque cette structure entreprendra ces travaux.

Dans le cadre de la restauration des continuités écologiques, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en tant qu'animatrice du site Natura 2000 et structure compétente en termes de gestion des milieux aquatiques, participe à la stratégie départementale de mise en œuvre de l'article L.214-17 sur les cours d'eau classés en liste 2. Cela se traduit par la constitution de binômes composés des représentants de la



Mission Inter Service de l'Eau (MISE) qui mènent des entretiens individuels auprès des propriétaires des ouvrages concernés par le classement réglementaire visant à les informer sur la réglementation, les solutions techniques envisageables ainsi que les financements mobilisables.

L'animatrice du site participera en 2014 aux rencontres avec les propriétaires sur la rivière du Dragon.

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » recoupe un autre territoire sur lequel une animation spécifique « biodiversité » est portée par la Chambre d'Agriculture. La superposition concerne la commune de Saint-Loup-de-Naud qui fait partie du territoire à enjeu « biodiversité » nommé « Centre Brie » qui se compose de 19 communes. Grâce à ce zonage, des MAE du même type que les MAEt Natura 2000 sont éligibles non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur toute la commune. Ceci permet d'avoir une action plus efficace et cohérente sur le territoire. Cela permet à un exploitant de pouvoir engager un ensemble de parcelles sur la commune et le bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEt mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis du ru classé au titre de Natura 2000.

A ce titre, une parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 est déjà engagée en MAEt « biodiversité » avec la mise en place d'un couvert spécifique sans aucun apport d'intrant et avec une période d'interdiction de broyage longue, du 1er avril au 15 janvier de l'année n+1 de manière à permettre le développement des cycles complets de certains insectes et la floraison des plantes.

2.6 ANIMATION FONCIERE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail.

Temps d'animation consacré à la contractualisation : 29,49 jours

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Aucune Evaluation des Incidences Natura 2000 n'a été suivie pour des projets sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Afin d'informer le plus en amont possible les acteurs du site à ce sujet, les « Evaluations des Incidences Natura 2000 » ont fait l'objet d'une présentation à visée de formation auprès des élus de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud, le 30 octobre 2013. Lors de cette formation, les 11 élus présents, ont reçu les textes législatifs et réglementaires encadrant les Evaluations d'Incidences Natura 2000.

Des fiches de synthèse portant sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon », sur les espèces piscicoles (le Chabot et la Lamproie de planer) et l'habitat (« Mégaphorbiaie hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin ») d'intérêt communautaire ont été réalisées. Elles serviront de support d'aide au remplissage du formulaire simplifié d'Evaluation des Incidences Natura 2000 et seront mises à disposition dans les mairies des communes comprises dans le site, en début d'année 2014.

L'Evaluation des Incidences Natura 2000 a également fait l'objet d'une présentation lors de la réunion publique d'information du 20 novembre 2013.



Temps d'animation consacré à l'Évaluation des Incidences : 3,35 jours

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivis de l'habitat d'intérêt communautaire ;
- Suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Campagne de pêches électriques.

4.1 SUIVI DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Objectif : Suivi de l'évolution de l'habitat d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Habitats et espèces concernées : Les « Mégaphorbiaies riveraines » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7) et plus particulièrement les deux habitats élémentaires sous la forme desquels elles sont présentes sur le site Natura 2000 : « Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (Code Natura 2000 : 6430.1 – Code Corine Biotope : 37.1) et « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 : 6430.4 – Code Corine Biotope : 37.71).

Description des actions réalisées : Le suivi a été réalisé le 19 juin et le 18 juillet 2013 sur les 9 stations de « Mégaphorbiaies riveraines » identifiées lors de l'élaboration du DOCOB et en respectant le protocole mis en place. Ainsi chaque station a fait l'objet d'une estimation de surface, d'un relevé de toutes ses espèces végétales et d'un relevé de paramètres stationnels (éclairage, pédologie...).

L'analyse s'est faite par comparaison des résultats de 2013 (surfaces, composition floristique) avec ceux de 2010 et de 2012.

Conclusions principales : De fortes variations de surface ont été observées entre les passages d'inventaires en 2010, 2012 et 2013. Ces différences interannuelles peuvent être expliquées par plusieurs facteurs :

- Le changement d'observateur chaque année d'inventaire ;
- Les variations climatiques et hydrologiques (besoins importants en eau et en lumière) ;
- Pressions anthropiques variables d'une année sur l'autre (apports de nutriments, fauches,...).

Les formations végétales ont vu leur diversité spécifique s'appauvrir sur certaines stations et s'enrichir sur d'autres, mais l'évolution globale des habitats tend vers l'eutrophisation et vers une formation de lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hydroclines. Comme en 2012, cela se traduit par des habitats majoritairement composés d'espèces hydrophiles avec des espèces indicatrices faiblement représentées et une prédominance des espèces nitrophiles. Bien que cette évolution débouche sur un autre habitat d'intérêt communautaire, il est nécessaire de conserver l'habitat de mégaphorbiaies sur les berges du Dragon car cette formation végétale présente un meilleur intérêt en termes de biodiversité, notamment pour l'entomofaune et l'avifaune (abondance de fleurs mellifères, zone d'abris « sauvage », etc.).

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2013 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2014, 24 pages). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».



4.2 CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (*LAMPETRA PLANERI*)

Objectifs : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid, la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation et l'identification de nids creusés et abandonnés qui résultent soit d'une tentative de création de nid soit d'une reproduction réussie ayant entraîné la mort des adultes.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Les Lamproies de planer pouvant ne pas être présentes sur tous les tronçons du cours d'eau, le choix des linéaires à prospecter s'est porté sur ceux correspondant aux 5 stations inventoriées en 2012 par pêche électrique où la Lamproie de planer avait été capturée. Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 21 mars et le 23 avril 2013. Tous les comportements ou indices de reproduction ont été répertoriés.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer a été avérée sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » grâce aux observations suivantes :

- 3 nids actifs, composés chacun entre 10 et 15 individus ;
- Des nids potentiels : 2 étaient abandonnés et 2 étaient occupés l'un par un individu et l'autre par deux individus de Lamproies de planer adultes ;
- 23 individus nageant comptabilisés (certains probablement plusieurs fois).

Toutes les observations de nids actifs ont été faites au niveau de la station de pêche électrique N°3 à Courton-le-Bas, ainsi que la plupart des autres données de reproduction de la Lamproie de planer. Seuls deux individus ont été contactés à deux reprises à quelques mètres en amont de la station de pêche électrique N°4.

Les autres stations n'ont fait l'objet d'aucune observation de Lamproie de planer ayant un comportement de reproduction (individus métamorphosés nageant, nid actif ou potentiel).

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2013 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2014, 24 pages). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

4.3 CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) et Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est



annuel et porte sur 3 des 6 stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB. Elles ont été prospectées les 4 et 5 septembre 2013, selon le protocole d'inventaire.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de taille.

Conclusions principales : La population de Chabot semble viable sur le site Natura 2000 avec une reproduction avérée. L'arrêt des déversements de Truite fario (*Salmo trutta fario*) permet une expression des populations de Chabot sur plusieurs stations du site Natura 2000.

Le constat est cependant plus mitigé pour la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), au vu de l'effectif restreint des individus capturés par pêche électrique en 2013 et malgré une reproduction avérée sur le site cette même année.

Enfin, les résultats confirment l'absence de la Loche de rivière sur le site. Cela s'explique par l'incompatibilité des exigences écologiques de cette espèce avec les caractéristiques naturelles de la rivière, c'est pourquoi cette espèce est dorénavant retirée du Formulaire Standard de Données (FSD) du Site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2013 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2014, 24 pages). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Temps d'animation consacré aux suivis

Au total 41.43 jours d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse, rédaction du rapport) du site Natura 2000 en 2013.

5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

5.1.A SITE INTERNET

Le site internet dédié au site Natura 2000 a été mis en suspend jusqu'à la fin de l'année 2013 car une refonte de tous les sites Natura 2000 en Seine-et-Marne a été réalisée sur un site commun à tous. Ce nouveau site Internet commun se situe dans la pépinière de sites de l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels). Le contenu du précédent site Internet a été transféré par la DDT 77 vers la nouvelle page dédiée au site Natura 2000 « Rivière du Dragon » en septembre 2013. Ce site Internet a été alimenté par les actualités du site Natura 2000 (dates des différentes interventions au 10^e Forum de Provins, de la réunion publique d'information, de la formation à l'Evaluation des Incidences Natura 2000 à destination des élus et celle du Comité de Pilotage). L'amélioration de cette page se prolongera sur l'année 2014.

5.1.B EXPOSITION ITINERANTE

L'exposition itinérante du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » a été fournie à l'école de Saint-Loup-de-Naud du 4 au 24 juin 2013 pour permettre à l'équipe enseignante de continuer à travailler sur Natura 2000 avec leurs élèves, après les animations pédagogiques dispensées les 4 et 6 juin 2013.



Une partie des panneaux de l'exposition itin rante du site Natura 2000 « Rivi re du Dragon » a  t  expos e sur le stand de la F d ration de Seine-et-Marne pour la P che et la Protection du Milieu Aquatique lors du 10^e Forum de Provins Nature et Environnement, du 4 au 13 novembre 2013.

5.1.C SUPPORTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS

Au niveau agricole, la cr ation de supports de communication est indispensable pour informer les acteurs de terrain et pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion et les mesures d'accompagnement (MAEt, PVE, ...).

Pour cela, une plaquette de pr sentation de ces mesures d'accompagnements a  t  distribu e aux agriculteurs pr sents   la r union d'animation du territoire Natura 2000 en f vrier 2013.

Le cahier des charges des MAEt a  t  remis   trois agriculteurs qui en ont fait la demande.

Un projet de lettre d'information sp cifique aux agriculteurs est en cours.

5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

Eau de Paris est le propri taire le plus important (en termes de surface) du site Natura 2000, puisque les parcelles appartenant   cette structure repr sentent 40% de la surface du site « Rivi re du Dragon ». Les  changes d j  tablis en 2012 se sont concr tiss s par plusieurs rencontres de terrain en 2013, afin d' changer sur la gestion de l'habitat d'int r t communautaire, la reconversion de la peupleraie et les ouvrages faisant obstacles aux continuit s  cologiques, pr sents au niveau du ru des Glatigny (le 11 f vrier 2013 et le 18 d cembre 2013). Suite   ces diff rents rendez-vous, des documents de travail ont  t  r dig s pour accompagner Eau de Paris dans ses diff rentes d cisions.

Des  changes ont eu lieu avec le Conseil G n ral de Seine-et-Marne pour envisager la signature de la Charte Natura 2000 sur une parcelle dont il est le propri taire. Cela n'aura probablement pas lieu car le Conseil G n ral de Seine-et-Marne, ne contractualise que sur ses parcelles class es en Espace Naturel Sensible, ce qui n'est pas le cas de celle pr sente sur le site Natura 2000 « Rivi re du Dragon ».

Les techniciens de rivi re du Syndicat Mixte d'Am nagement et d'Entretien du Bassin Versant de la Voulzie et des M ances,  galement en charge de la gestion des emb cles sur la rivi re du Dragon, ont  t  rencontr s sur le terrain (le 16 octobre 2013 et le 17 d cembre 2013) pour  changer   ce sujet et plus globalement sur la politique Natura 2000, ainsi que sur les actions r alisables de fa on coordonn e.


5.3 ORGANISATIONS DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS

Formation des  lus   l'Evaluation des Incidences Natura 2000

Date et lieu : 30 octobre 2013   la mairie de Saint-Loup-de-Naud.

Public vis  : Les  lus des communes de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud.

Objet de la r union : L'objectif principal de cette r union  tait d'apporter un maximum d'informations aux  lus au sujet de l'Evaluation des Incidences en site Natura 2000, afin qu'ils en prennent connaissance. Ce public a  t  privil gi  aux riverains, car plus au fait de la r glementation et des instances administratives, mais  galement pour que ces acteurs locaux



puissent être un relais auprès de leurs administrés.

Conclusions de la réunion :

Cette réunion a permis de donner les contacts des animateurs du site Natura 2000 qui sont chargés d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'Evaluation des Incidences Natura 2000. Les 11 élus présents ce jour-là, ont également reçu les arrêtés préfectoraux encadrant le régime d'Evaluation des Incidences Natura 2000.

Des échanges ont eu lieu avec les élus, sur Natura 2000 en général, sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon », pour des conseils de gestion favorable à la biodiversité, sur la politique nationale de restauration des continuités écologiques et sur les possibilités de sensibiliser les habitants de leurs communes à la biodiversité.

Réunion de présentation de la Charte Natura 2000 du site « Rivière du Dragon »

Date et lieu : 30 octobre 2013 à la mairie de Saint-Loup-de-Naud.

Public visé : Les élus des communes de Longueville et de Saint-Loup-de-Naud.

Objet de la réunion : Présenter de façon détaillée, les tenants et les aboutissants de l'adhésion à la Charte Natura 2000 pour les deux communes du site « Rivière du Dragon », suite à la formation sur l'Evaluation des Incidences Natura 2000.

Conclusions de la réunion : Les élus ont obtenu les informations nécessaires pour prendre une décision au prochain Conseil Municipal et ont participé activement à cette réunion au travers d'une diversité constructive des sujets abordés.

Réunion publique d'information sur le site Natura 2000

Date et lieu : 20 novembre 2013 dans la salle polyvalente de loisirs de la commune de Saint-Loup-de-Naud.

Public visé : Riverains et élus du site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Objet de la réunion : L'animation du site Natura 2000 ayant commencé en juillet 2012, l'objectif de cette réunion d'information était d'expliquer aux riverains, aux agriculteurs et aux élus les missions menées depuis sur le site Natura 2000. L'objectif était également d'expliquer les tenants et les aboutissants de la contractualisation mise en place par Natura 2000, afin d'inciter les propriétaires à s'engager dans cette politique de préservation de la biodiversité. Un temps important a été consacré aux échanges.

Conclusions de la réunion : Cette réunion a permis de comprendre les réticences des riverains vis-à-vis de la politique Natura 2000 et de répondre à leurs questions. Les élus étaient fortement présents à cette réunion, dont la Présidente du COPIL, élue à la commune de Saint-Loup-de-Naud, et représentaient environ le tiers des 17 personnes du public.

Cette réunion a permis de soulever des idées à intégrer dans les prochains outils de communication et de prendre contact avec plusieurs riverains intéressés par la préservation de la biodiversité.



5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à des manifestations ou réunions sur le territoire.

5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

5.5.A BULLETIN INFO SITE

Le Bulletin Info Site n°3, édité et envoyé en mai 2013, contient des informations sur la chronologie de la vie du site Natura 2000, des informations générales sur la politique Natura 2000, une carte du site, l'écologie des espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire, une explication sur les Evaluations d'Incidences Natura 2000 ainsi que les coordonnées des animateurs du site Natura 2000. Dans ce bulletin d'information, les différentes mesures de contractualisation disponibles (Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, Mesures Agro-environnementales) sont expliquées dans différents paragraphes et grâce à un schéma, afin de susciter l'intérêt des propriétaires riverains. Cependant aucun d'entre eux ne s'est manifesté suite à cet envoi pour s'engager dans la politique Natura 2000. De plus, 23% des 182 courriers envoyés n'ont pas pu être distribués par la Poste, faute de mise à jour dans les coordonnées des propriétaires, disponibles au cadastre.

5.5.B 10^E FORUM DE PROVINS NATURE ET ENVIRONNEMENT

Afin de promouvoir la politique Natura 2000 auprès du grand public, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a proposé de mettre en place plusieurs événements lors du 10^e Forum de Provins Nature et Environnement :

- **Une conférence grand public intitulée** « Conférence Natura 2000 : Quels enjeux, quels objectifs ? ». Tous les animateurs de site Natura 2000 compris dans le canton de Provins ont pris part à cet événement qui a eu lieu le 12 novembre 2013 et a rassemblé 17 auditeurs et 6 intervenants, dont la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.
- **Un atelier conférence pour 2 classes de lycéens**, intitulée « Natura 2000, une politique européenne au service des habitats et des espèces ». Cet atelier, qui a eu lieu le 7 novembre 2013, avait pour objectif de sensibiliser les élèves à la protection de la biodiversité et de leur apporter des connaissances sur la politique Natura 2000 au travers d'exemples concrets.
- **La présentation des plusieurs panneaux de l'exposition itinérante** du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » sur le stand de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du 4 au 13 Novembre 2013 et la présence de la chargée d'études Natura 2000, le samedi 9 Novembre 2013, pour apporter des explications aux visiteurs.

5.5.C ANIMATIONS SCOLAIRES

Deux journées d'animation pédagogique ont été réalisées auprès des scolaires les 4 et 6 juin 2013. Elles ont bénéficié à plus d'une quarantaine d'élèves de l'école primaire de Saint-Loup-de-Naud. Les deux journées se sont déroulées en deux temps distincts : une partie théorique en classe sur les poissons, les milieux aquatiques et Natura 2000 et une sortie sur le bord du cours d'eau où les enfants devaient retrouver les plantes composant la Mégaphorbiaie, sous forme d'un jeu. L'exposition itinérante du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » ayant



été mise à disposition de l'école, ce travail pédagogique a été poursuivi par les enseignants. Les élèves ont complété cette exposition par des dessins, des poèmes et des expériences qu'ils ont réalisés autour de l'eau et des milieux aquatiques.

5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

Journée d'échanges techniques Natura 2000 (20 Février 2013 – Paris, La Défense)

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 de France métropolitaine, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentations des lignes directrices pour la prochaine programmation des fonds européens de financement de la politique Natura 2000.

Journée d'échanges techniques Natura 2000 (25 juin 2013 – locaux de la DDT de Seine-et-Marne, Vaux-le-Pénil)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentation des actualités de la politique Natura 2000 en Seine-et-Marne, de protocoles de suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, des évolutions concernant l'Evaluation des Incidences Natura 2000, échanges autour de la création de fiches de synthèse des DOCOB et des fiches synthétiques sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, autour de la mise en œuvre de SUDOCO, sur la création du nouveau site Internet et retours d'expériences avec les animateurs de Seine-et-Marne.

Journée d'intégration des nouveaux arrivants du réseau Natura 2000 (1er octobre 2013 – Paris, La Défense)

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 (toutes régions), services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Points sur les aspects juridiques et la gestion d'un site Natura 2000, présentation d'actions et de structures dont les activités sont liées à Natura 2000, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs.

Journée d'échanges techniques Natura 2000 (19 novembre 2013 – Marais de Larchant)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 d'Ile-de-France, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Prise en compte des expériences de pastoralisme menées sur les sites Natura 2000 franciliens et échanges de contacts avec les différents animateurs de sites Natura 2000 en Ile-de-France.



Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public : 37.54 jours.

6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

Ateliers participatifs : Stratégie d'Eau de Paris pour la biodiversité et l'élaboration des Trames verte et bleue sur son patrimoine rural.

Dates et lieux : 12 juin 2013 et 5 juillet 2013 au Pavillon de l'Eau, Versailles, Paris 16^e.

Public visé : Acteurs de la biodiversité en Ile-de-France, chargés de mission du bureau d'étude en charge du projet, chargés d'études biodiversité et responsables de secteurs à Eau de Paris.

Objet de la réunion : Echanger sur les enjeux identifiés dans le diagnostic écologique afin d'apporter des éléments techniques et une réflexion collective permettant l'élaboration des trames verte et bleue sur le patrimoine rural d'Eau de Paris. Définir les objectifs de préservation et de restauration des trames verte et bleues et décliner les objectifs de cette stratégie en actions concrètes.

Conclusions de la réunion : Des propositions ont été faites afin d'établir la stratégie d'élaboration des trames verte et bleue sur le patrimoine rural d'Eau de Paris, dans la concertation et en considérant les contraintes d'exploitation liées à la production d'eau potable.

Journée d'échanges techniques sur le rétablissement des continuités écologiques organisée par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie (8 novembre 2013 – Provins)

Rôle de l'animateur du site : Public

Public présent : Techniciens de rivières, techniciens zones humides, acteurs dans le domaine de l'eau et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Prise en compte des expériences déjà menées sur le territoire seine-et-marnais et des outils à disposition pour mettre en œuvre cette politique nationale soutenue par les lignes directrices du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Dans le cadre de ses missions institutionnelles, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne donne son avis dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme. Elle veille à ce que les problématiques Natura 2000 et Trame Verte et Bleue soient prises en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme en conciliation avec les intérêts agricoles.

Sur ce site Natura 2000, aucune commune n'a fait l'objet d'une modification de POS ou d'élaboration de PLU récemment.

Temps total de l'animation consacré : 4,91 jours.



7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.A ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 12 décembre 2013 dans les locaux de la mairie de Longueville.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur Natura 2000 et sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon »
- Présentation de la mise en œuvre de l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB)
- Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » lors de l'année 2013
- Actions et perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » pour l'année 2014

La présence d'une cuve d'azote de 20 m³ à proximité immédiate du cours d'eau a de nouveau été abordée afin de connaître sa situation actuelle et les changements qui auraient pu survenir. Depuis l'an passé, les démarches entreprises par les différents acteurs n'ont pas abouti. La question sur les concentrations d'insecticides dissouts dans les eaux du Dragon, déjà évoquées en 2012, a été soulevée par l'ANVL. Eau de Paris qui effectue le suivi de ces molécules étant excusé, la réponse n'a pas pu être donnée.

D'autres questions ont été abordées, telles que le maintien du suivi de la reproduction de la Lamproie de planer, le suivi de l'habitat Mégaphorbiaie, les moyens de sensibiliser les riverains à la préservation de la biodiversité et les différents dispositifs de contractualisation. Après discussion, ces suivis sont maintenus en 2014 avec de légères modifications.

7.1.B ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de cette année d'animation, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.

7.1.C REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Aucune réunion avec les services de l'Etat n'a été nécessaire, grâce à des échanges réguliers tout au long de l'animation, par téléphone et emails, entre la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et les services de l'Etat.

7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

En 2013 les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernaient :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes de la G.E.R.B.E., ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2013,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),

- La réalisation du bilan d'animation pour 2013 (rédaction du rapport, facturation...).

Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) : 12,06 jours.

7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2013.

7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE

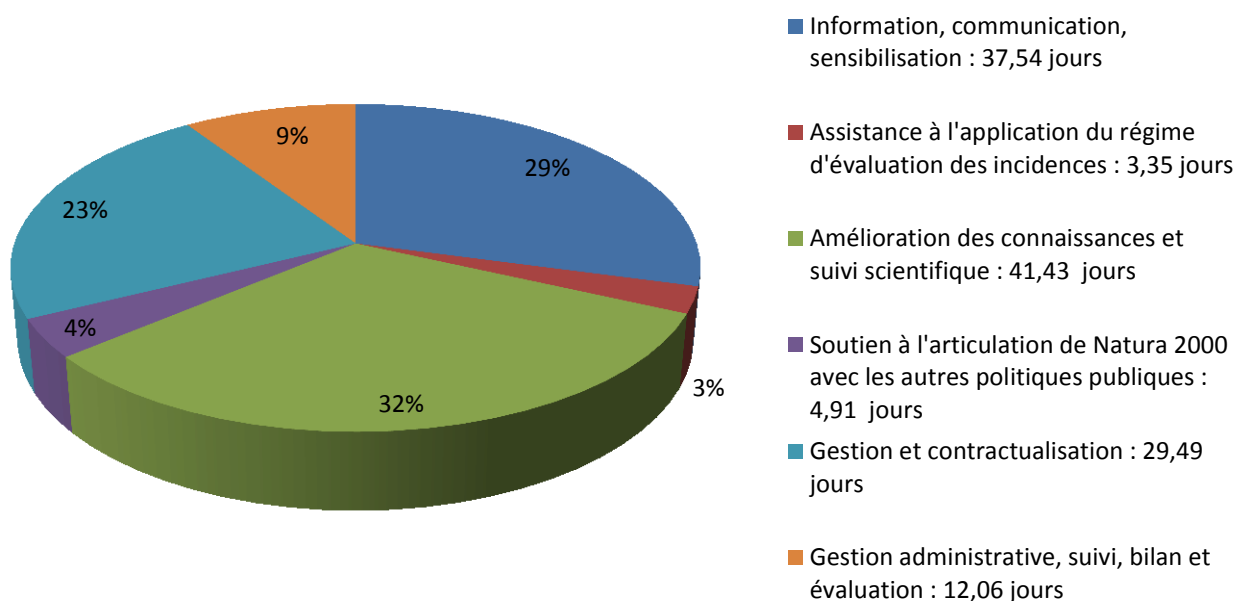
La Charte Natura 2000 est déjà élaborée pour ce site Natura 2000.

7.5 AUTRES ACTIONS

Aucune autre action n'a été nécessaire au cours de cette année d'animation.

8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :



Les missions réalisées en 2013 ont eu pour objectifs de promouvoir largement la politique Natura 2000 sur le territoire du site « Rivière du Dragon » et informer les riverains des potentialités qui s'offrent à eux pour s'engager dans cette politique de préservation de la biodiversité.

Ce choix a été fait car des réticences se sont fait sentir de la part des riverains, au travers de divers échanges avec des particuliers, ou suite aux envois de courrier (Bulletin Info Site n°3 et courriers d'invitation à la réunion publique). Nous nous sommes aperçus que le terme « Natura 2000 » soulevait systématiquement des appréhensions. Ce dispositif est encore actuellement vu comme une contrainte, un surplus d'interdictions. A partir de l'instant où les propriétaires sont renseignés sur le caractère volontaire de la démarche, ils se sentent rassurés et coupent court à la discussion.

Cependant le travail de communication semble commencer à porter ses fruits puisque le premier rendez-vous avec des propriétaires a été pris en décembre 2013 et que d'autres



opportunités semblent pouvoir être saisies en 2014.

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » ne permet pas d'entreprendre de grands travaux d'amélioration écologique du site à cause d'une fragmentation parcellaire importante, provoquée par l'urbanisation dense sur certaines berges du cours d'eau. La préservation des espèces piscicoles et de l'habitat naturel d'intérêt communautaire doit donc passer principalement par la sensibilisation des riverains du site Natura 2000 puisque la mise en place de Contrat Natura 2000 sur de grandes surfaces ne sont pas réalisables sur ce type de site Natura 2000 où le parcellaire est très fragmenté.

En 2013, le travail de contractualisation a pu être mené auprès des collectivités, qui sont des acteurs plus sensibilisés à l'environnement. Ce sont également des entités publiques qui servent d'exemples aux habitants de leur territoire. Ce travail peut être considéré comme réussi puisque les deux communes du site ont délibéré en faveur de l'adhésion à la Charte sur leurs parcelles, peu de temps après Eau de Paris.